Date de dépôt : 11 janvier 2015

# **Rapport**

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF)

Rapport de majorité de M. François Lefort (page 1) Rapport de première minorité de M. Christo Ivanov (page 15) Rapport de seconde minorité de M. Florian Gander (page 16)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

# Rapport de M. François Lefort

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie en 2 occasions les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2015 sous la présidence de Mme Bénédicte Montant.

Les travaux se sont tenus en présence de Monsieur M. Alan Rosset, responsable du budget des investissements, Département des finances (DF). Les procès-verbaux ont été tenus consciencieusement par M. Stefano Gorgone, auquel nous exprimons notre reconnaissance.

Présentation par le Département (M. Eric Favre, directeur général de la DGSI, M<sup>me</sup> Marianne Frischknecht, secrétaire générale du DIP, M<sup>me</sup> Sabine Ginalhac, directrice des centres de compétences (DIP), et M. Marc Perdu, chef de service à la DGSI)

M. Favre observe que c'est la première fois que la DGSI dépose un PL pour un crédit d'étude. Il souligne que l'hypothèse est de réduire le risque au PL 11732-A 2/17

maximum en se basant sur ce qui se fait dans le domaine des constructions. Il espère que cela répondra aux attentes des députés et limitera les risques en termes d'informatique.

M. Perdu indique que le PL11732 vise l'étude d'un système d'information DIP. aui soutient la gestion opérationnelle 268 établissements scolaires, la formation professionnelle et l'activité des deux directions générales d'enseignement, du service de la recherche en éducation et du secrétariat général. Ce système soutiendra également le système de du système éducatif, à travers l'enseignement obligatoire, l'enseignement secondaire II et l'OFPC. En termes de volumes, d'enjeux et d'objectifs, les bénéficiaires sont au nombre de 150'000 : 73'000 élèves. 5'700 collaborateurs de enseignants, 8'000 l'administration. 268 établissements scolaires, 2'180 apprentis et 90 entreprises. En termes d'enieux, ce projet vise à maîtriser l'organisation des établissements scolaires ; accompagner les parcours différenciés ; faciliter la communication entre l'école et les usagers ; enfin, aider au pilotage du système éducatif. Le projet a pour but de réduire les coûts d'exploitation et de maintenance, remédier à l'obsolescence des applications, garantir la capacité d'adaptation du SI aux évolutions réglementaires du DIP, obtenir un SI soutenant les objectifs stratégiques du DIP et enfin, la mise aux normes de la sécurité applicative.

M. Perdu explique ensuite que ce projet concerne 5 applications majeures. L'obsolescence des systèmes en fonction est un risque car les applications GECO et MEMO concernant les notes, les absences et les remarques disciplinaires ont une dizaine d'année, que NBDS pour les données administratives et le suivi de scolarité est constitué de technologies hétérogènes et enfin, que GGA pour l'apprentissage et SMOG pour la gestion d'établissement sont constitués de technologies obsolètes. Concernant l'hétérogénéité cloisonnée, il y a 65 flux qui servent à donner de l'information mais ces derniers sont complexes et lourds à maintenir. L'étude vise donc à trouver une solution pour simplifier drastiquement cette complexité et réduire l'hétérogénéité. En termes de coûts rédhibitoires, le budget de fonctionnement de 2013 était de 1,2 million et il a été réduit à 430'000,- en 2014, ce qui montre que l'on se trouve donc rapidement dans l'immobilité. Les budgets d'adaptation ont quand même augmenté, mais le nombre d'adaptations a néanmoins diminué car le coût de chaque adaptation est de plus en plus élevé. Par ailleurs, le niveau des coûts et l'obsolescence applicative sont pénalisants, de plus deux applications ne sont plus maintenues par le fournisseur. Avec la solution proposée, on pourrait orienter le système d'information avec un apport pour l'administration et une utilité plus intéressante pour les personnes concernées. L'adaptabilité du système de gestion de l'information est aussi un

axe important. Le projet permettrait de répondre également à des recommandations émises par les organes de contrôle et d'être cohérent par rapport à la priorité politique du département.

M. Perdu relève que l'objet de cette étude portera sur la recherche d'une solution du marché. Il ajoute qu'en fonction de l'octroi du crédit d'étude, le début du projet est envisagé pour le premier trimestre 2016 et il précise qu'un nouveau PL pour la réalisation sera ensuite déposé au second trimestre 2017. Des consultations dans les établissements ont eu lieu et ont permis de vérifier la forte implication des parties prenantes. Une prospection cantonale a été faite dans le but d'identifier l'existence de solutions dans d'autres cantons sur le même périmètre. Les résultats des sondages les plus significatifs ont montré qu'un projet de cette envergure est réaliste et que des solutions du marché sont actuellement utilisées dans les autres cantons. Il indique que les résultats ont aussi permis de poser des hypothèses de faisabilité et de coûts du projet de réalisation. Enfin, il indique que le Quality Gate confirme que les solutions en place étaient vieillissantes, qu'un calcul de ROI pour une étude était prématuré et qu'il était donc tout à fait pertinent d'envisager une solution standard pour diminuer les coûts d'investissements. Concernant la structuration générale du programme, il explique qu'il y a trois parties : le projet d'organisation qui a déjà eu lieu, le projet d'étude qui a une composante importante et enfin, les projets de réalisations qui seront financés par le crédit d'ouvrage déposé en 2017. Il précise ensuite que le financement représente 959'000, pour l'appel d'offres jusqu'à l'adjudication, la conception de la solution et la préparation du projet de loi de réalisation. Enfin, il résume le projet et explique que la situation actuelle montre que nous avons un système à risque, complexe et onéreux et affirme qu'ils ont la conviction qu'avec la réalisation de ce projet, le système redeviendra adapté, avec une latitude de paramétrage qui pourra intégrer l'ensemble des nouveaux règlements, lesquels évoluent de 10% par an. Il souligne en outre que l'étude permettra de maîtriser les investissements, réduire les coûts de maintenance de moitié et intégrer les besoins technologiques et fonctionnels pour remédier à l'obsolescence.

M<sup>me</sup> Frischknecht souligne qu'un département ne peut pas fonctionner sans un système de gestion de l'information. Le système actuel de gestion de l'information n'a cessé de se moderniser mais il est le résultat historique de la nécessité d'applications de gestion dans chaque établissement. Il y a plus de 15 ans, chaque établissement avait développé un SMOG qui correspondait à l'autonomie laissée à chaque établissement, alors qu'aujourd'hui, il y a besoin d'harmonisation pour des raisons de pilotage. Par ailleurs, le système actuel est très cher et chaque rentrée nécessite des adaptations du système, financées par le crédit de renouvellement de la DGSI, au détriment d'autres adaptations

PL 11732-A 4/17

dont l'Etat aurait besoin, notamment au sein du DIP. Il est donc nécessaire de trouver une solution moins onéreuse.

#### Questions

Un commissaire PLR désire connaître le coût final du projet.

M. Perdu indique qu'il estime le projet final entre 5 et 8 millions.

Le même commissaire PLR se demande quel système le canton de Vaud utilise actuellement.

M<sup>me</sup> Ginalhac explique que Vaud vient de choisir une solution pour gérer toute la formation professionnelle et qu'ils sont en train de mettre ce système en œuvre. Pour les autres degrés d'enseignement, ils ont encore des solutions sur mesure développées en interne. Fribourg a mis en place un progiciel métier pour l'enseignement obligatoire et le secondaire II, mais pas pour l'école primaire.

M. Favre précise que le crédit d'étude se termine par un appel d'offres leur permettant de choisir un outil du marché. Par ailleurs, il indique que l'on a vu une solution très proche des attentes au niveau métier au Tessin et que les investissements consentis sont de l'ordre de grandeur de ceux proposés dans ce projet de loi. On peut reprendre le même progiciel mais un paramétrage est néanmoins nécessaire par rapport à la législation. Le Tessin est le seul canton à avoir une seule solution sur le périmètre complet, alors que d'autres cantons ont des solutions progicielles, mais uniquement sur une partie du périmètre.

M. Favre indique que ce crédit d'étude est une partie du crédit d'investissement que la DGSI dépose usuellement. Le terme de crédit d'étude en informatique n'est pas très adéquat car l'on fait en réalité la conception du système ; il s'agit d'environ 20% du projet. La législation oblige à faire un appel d'offres. La DGSI reviendra vers la commission avec une analyse détaillée.

 $M^{me}$  Ginalhac précise que le Tessin est aussi passé par un appel d'offres car la législation l'exige.

M. Perdu relève que cela a permis de faire un parallèle avec les besoins entre les deux cantons et de constater qu'il y avait le même périmètre, hormis certaines spécificités dans les enseignements, ce qui montre selon lui que le projet envisagé pour Genève était crédible et réalisable.

M<sup>me</sup> Ginalhac précise que le Tessin a réalisé un projet sur le même périmètre que celui visé par Genève, en incluant notamment la gestion de l'apprentissage en coordination avec l'école.

Un commissaire PLR pense que l'on arrivera finalement à environ 10 millions.

M. Perdu confirme que ce sera vraisemblablement le cas et précise que l'on fait dans cette étude une partie d'analyse détaillée avec une estimation du PL d'ouvrage ayant une fiabilité de l'ordre de 10% à 15%.

Un commissaire Vert comprend les problèmes du DIP, mais s'étonne que l'on soit en 2015 et que l'on arrive à une situation pareille.

M<sup>me</sup> Frischknecht relève qu'elle entend ces alertes depuis 8 ans. Elle rappelle que par le passé, un PL qui allait encore plus loin n'a pas abouti. Il faut du temps pour que les utilisateurs, les directions d'établissements et les directions générales acceptent un nouveau système qui permette un plus grand contrôle sur leurs activités. L'évolution des mentalités vers un tel changement nécessite un certain temps. L'alerte première est venue de la DGSI et cela a effectivement encouragé le DIP à poursuivre les efforts pour un tel projet.

M. Favre souligne que, dans les bases de données Access actuellement utilisées, l'on doit modifier les codes dans chacun des établissements ; il relève qu'il y a un facteur démultiplicateur des coûts, alors que le projet est basé sur une logique centralisée et conçue pour tout le monde. Il précise que l'on passe d'un développement sur mesure à un progiciel qui permet de ne modifier qu'un paramètre sans devoir reprogrammer du code et des fonctions.

Le même commissaire Vert estime que l'on peut donc s'attendre à une baisse des coûts.

M<sup>me</sup> Ginalhac relève qu'aujourd'hui, les modifications, par exemple les critères d'admissibilité, se font dans le code et se répercutent dans plusieurs applications. Elle indique que l'idée est d'avoir un système paramétrable qui permette de changer un critère sans modifier le code. Elle relève qu'à chaque rentrée, des efforts sont faits car les outils ne sont pas conçus pour un tel paramétrage avec des règles métiers modifiables à différents niveaux, ce qui a un lourd impact sur les coûts d'adaptation.

Le même commissaire Vert demande quel risque fait courir la procédure d'appel d'offres.

M<sup>me</sup> Ginalhac précise que cela dépend de la manière dont sera réalisé le cahier des charges. Si un critère d'expérience sur la totalité du périmètre visé est exigé, il n'y a donc pas le risque d'avoir un produit non souhaité.

M. Favre souligne que la marge de manœuvre est large à condition que les critères d'appel d'offres se fassent à l'avance. Il précise que l'obligation légale est d'adjuger le marché au meilleur rapport qualité/prix. Dans le cas présent, il

PL 11732-A 6/17

souligne que l'on a beaucoup mis de poids sur les critères métiers et sur certains critères techniques.

Un commissaire PS désire savoir si c'est le personnel administratif ou les enseignants qui vont utiliser ce programme. Par ailleurs, il se demande si des heures de formation sont incluses dans le crédit.

M<sup>me</sup> Ginalhac précise que c'est à la fois le personnel administratif et les enseignants qui vont l'utiliser et que la formation au système relève du budget du DIP.

M. Perdu relève qu'au Tessin, il y a eu un grand accompagnement au changement au niveau métier, qui a été un succès grâce à une mobilisation du métier au niveau opérationnel.

Un commissaire MCG désire savoir ce qu'il en est au niveau de la sécurité des données, notamment par rapport aux situations personnelles des élèves. Il observe que ces informations relevaient jusqu'à maintenant uniquement des établissements et se demande donc ce qui sera fait pour préserver les données des milliers d'élèves des 268 établissements. Il demande en outre s'il y aura un journal des consultations en ligne.

M<sup>me</sup> Frischknecht précise qu'il n'y a aujourd'hui aucune sécurité.

M. Perdu observe qu'il s'agit en effet d'un risque majeur et avéré et qu'il y a donc actuellement des risques de duplications que l'on ne maîtrise pas. Un système pensé globalement pourrait pallier à ce type de faille de sécurité.

M<sup>me</sup> Ginalhac souligne que la gestion des droits d'accès et une traçabilité de l'information figurent parmi les exigences. Il sera possible de vérifier ce qui a été fait des informations et par qui des modifications ont été effectuées. Il y aura une maîtrise du moment où une information sera rendue consultable par d'autres utilisateurs. La situation sera donc nettement améliorée.

Un commissaire PLR demande combien d'ETP pourront être économisés après deux ans d'exploitation du système.

M. Favre ne pense pas qu'il y ait réellement des économies au niveau du personnel des établissements, mais il précise qu'il y aura clairement un impact à la DGSI, puisque beaucoup de temps est actuellement consacré à la maintenance de ces anciennes applications. Ce temps sera réaffecté à d'autres tâches informatiques.

M<sup>me</sup> Frischknecht observe qu'il y aura aussi un gain de temps au niveau de la confection des horaires ou encore de la relation avec les parents.

#### Discussion

Pour un commissaire Vert, le crédit d'étude est modeste et raisonnable. Le but est de remplacer un système complètement obsolète afin d'économiser du temps de travail en « back office ». Il déclare soutenir ce projet de loi.

Un commissaire PLR déclare s'abstenir car si le montant du crédit d'étude est, certes, raisonnable, la somme nécessaire à la réalisation du projet sera bien plus importante. Il soutient que le crédit d'investissement qui en découlera approchera les 10 millions.

Un commissaire MCG connaît bien le domaine du DIP car il y travaille depuis 5 ans et il argumente d'un problème de compatibilité avec Windows, puisque selon lui tout le DIP fonctionne avec Linux. Pour ce commissaire, ce crédit d'étude doit régler ce problème de compatibilité. Il allègue que le DIP a mis en place le déploiement de logiciels libres pour tous les enseignants. En revanche, les Directions d'établissements travaillent avec Windows, ce qui selon lui serait le problème de fond, car il faut une compatibilité entre les enseignants et les Directions. Il est nécessaire que le DIP et la DGSI se mettent d'accord avant d'accepter ce crédit d'étude et pour cette raison il refusera ce projet de loi.

Un commissaire Vert rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude et qu'il ne s'agit pas de trancher en commission, de savoir quel est le meilleur système d'exploitation. Ce projet de loi parle d'un système de gestion complet et pas de logiciels pédagogiques, ni d'un système d'exploitation. C'est pour cette raison qu'il faut accorder ce crédit d'étude afin de savoir quelles solutions sont envisageables et quelles économies seront faites.

Un commissaire PDC ne partage pas la réticence de certains députés face à ce projet et soutiendra ce projet de loi.

Un commissaire UDC, arguant de problèmes de compatibilité existant entre les différents programmes mis à disposition annonce son abstention sur ce projet de loi.

Une commissaire PS annonce qu'elle acceptera le projet de loi car il est indispensable de faire une étude pour analyser les besoins exacts dans les différentes situations. Elle suggère que l'étude comprenne une comparaison entre les systèmes libres et propriétaires.

PL 11732-A 8/17

#### Procédure de vote

La Présidente procède donc au vote de premier débat et soumet aux votes l'entrée en matière sur le PL 11702

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR) L'entrée en matière est acceptée.

#### Deuxième débat

# Titre et préambule

Pas d'opposition – ADOPTÉ

#### Art. 1 Crédit d'étude

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR)

# Art. 2 Planification financière

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR)

### Art. 3 Amortissement

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR)

# Art. 4 Suivi périodique

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR)

# Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 6 (1 UDC, 5 PLR)

# Troisième débat

La Présidente met aux voix le PL 11732 dans son ensemble.

Pour: 5 (1 PDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)

Contre: 4 (3 MCG, 1 UDC) Abstention: 5 (1 UDC, 4 PLR)

Le PL 11732 est accepté dans son ensemble.

Au bénéfice de ces explications, la Commission des travaux, à la majorité, vous recommande d'accueillir favorablement ce projet de loi et de le voter sans modifications.

PL 11732-A 10/17

# Projet de loi (11732)

ouvrant un crédit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 959 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF).

#### Art. 2 Planification financière

- <sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2016. Il est inscrit sous la politique publique A − Formation et la rubrique 04.11.520.000 « Logiciels, applications ».
- <sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

#### Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

# Art. 4 Suivi périodique

- <sup>1</sup> Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte notamment sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.
- <sup>2</sup> Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

# Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**ANNEXE** 

# Crédit demandé concernant le PL 11732 ouvrant un crédit d'étude de 959'000F pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF)



Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction des systèmes d'information

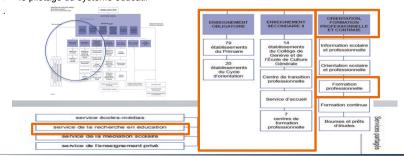
8.04.2013 - page 1

#### Pl 11732 - Introduction

Cette intention de projet est une étude pour la refonte du système d'informations principal (SIC EF) du département du DIP y compris la formation professionnelle

Ce système d'information pour l'éducation et la communication pour l'éducation et la formation (SIC EF), transversal au département de l'instruction publique, de la culture et du sport met à disposition des autres systèmes d'information du DIP des données indispensables à leur fonctionnement. Il soutient :

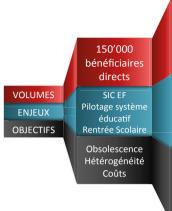
- > la gestion opérationnelle des 501 établissements scolaires et des 4 directions générales
- le pilotage du système éducatif





Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction générale des systèmes d'information PL 11732-A 12/17

# PL 11732 - Volume, Enjeux, Objectifs



- 85'000 Flèves Parents
- 10'700 enseignants
- 8000 Collaborateurs (I'EO, I'ESII, I'OFPC, de I'OMP, de l'OEJ et du SRED)
- 501 Etablissements
- 2180 Apprentis, 90 Entreprises
- Maitriser le système d'information
- Lutter de facon efficiente contre l'échec scolaire
- Rendre l'école inclusive
- Faciliter le lien Ecole-Famille
- Produire des prévisions et statistiques
- Réduire les coûts d'exploitation et de maintenance Remédier à l'obsolescence des applications
- Garantir la capacité d'adaptation du SI aux évolutions réalementaires du DIP
- Obtenir un SI soutenant les objectifs stratégiques du DIP
- Mise au norme de la sécurité applicative



Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction générale des systèmes d'information

1.12.2015 - page 3

#### PL 11732 – Situation actuelle du SIC EF – un SIC momifié

# Cinq applications majeures sont concernées

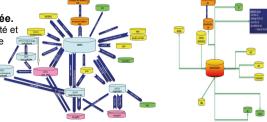
Une Obsolescence dangereuse, , hétérogènéité cloisonnée, coûts rédhibitoires

- GP-Untis (production d'horaire) n'est pas concernée
- ✓ GECO et MEMO (évaluation, absences et remarques disciplinaires)
- ✓ NBDS hétérogéne, dette technique importante qui s'améliore lentement au gré des maintenances annuelles .
- ✓ GGA (apprentis) et SMOG (gestion établissement) la plus dangereuse sont sous une technologie Access non maintenu par le fournisseur et aux limites des capacités techniques.

Une Hétérogénéité cloisonnée.

Les 65 flux permettent avec fragilité et complexité la communication entre applications et base de données multiples.







#### PL 11732 - SIC EF - Analyse risques / gains

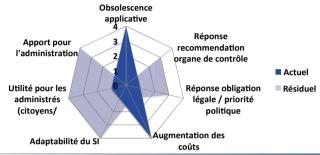
# Cinq applications majeures sont concernées Une Obsolescence dangereuse, hétérogènéité cloisonnée, coûts rédhibitoires

 Coûts Rédhibitoires

 Adaptations :
 Budget 2013: 2'100 000 fr (9 ETP); Budget 2014 (2'400 000 fr (10 ETP)

 Fonctionnement Interne :
 Budget 2013 700'000 fr (3,1 ETP); Budget 2014 : 100'000 fr (0.5 ETP)

 Fonctionnement Externe:
 Budget 2013 500'000 fr (2,3 ETP); Budget 2014 : 330'000 fr (1,5 ETP)





Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction générale des systèmes d'information

1.12.2015 - page 5

#### PL 11732 - Situation future du SIC EF - GGA

Un développement iso fonctionnel spécifique ne sera pas envisagé. L'objet de cette étude portera sur la recherche d'une solution progiciel du marché. Des consultations métiers ont été organisées dans toutes les directions concernées.

En fonction de l'accord, le début envisagé de la phase d'étude est 1er trimestre 2016 Le dépot PL d'ouvrage pour la réalisation : second trimestre 2017

**Prospection cantonale** par un sondage intercantonal via la C.S.I Identifier l'existence de solutions dans le domaine de l'éducation et de la formation, sur un périmètre équivalent à celui de SIC EF et GGA.

Le résultat du sondage nous a indiqué :

- Un proiet de cette envergure était réaliste
- Des solutions implémentées dans les cantons existent
- nous a servi a avoir des hypothèses plus réalistes dans le cas d'un logiciel du marché

#### **Quality Gate**

Extrait conclusion

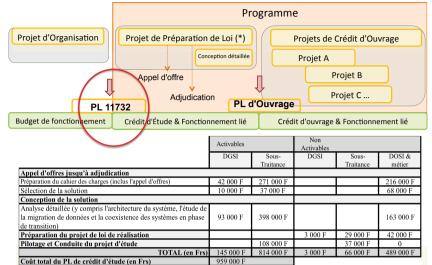
- Solutions vieilissantes
- Calcul de ROI prématuré
- · Une solution standard pour diminuer les coûts d'investissement





PL 11732-A 14/17

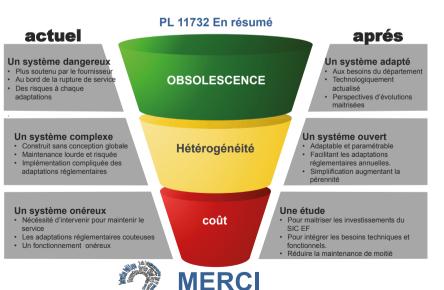
# PL 11732 - Structuration générale du programme SIC EF - GGA





Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction générale des systèmes d'information

1.12.2015 – page 7





Département de l'instruction publique, de la culture et des sports Direction générale des systèmes d'information

Date de dépôt : 12 janvier 2016

# RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### Rapport de M. Christo Ivanov

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 27 novembre 2015 et le 15 décembre 2015 afin d'étudier le projet de loi 11732 pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation.

La problématique de ce projet de loi est bien le système d'exploitation.

Il existe un système de réseau uniforme à la DGSI et un système SEM au DIP. Il y a donc un doublon, un double système avec une double structure.

Il y a un problème de base de données qui devrait être uniformisée et ce n'est pas le cas.

Ce crédit d'étude pose un problème qui est d'investir dans un projet qui n'est pas fonctionnel. Ce n'est pas envisageable, c'est du gaspillage d'argent public.

Le système proposé devait être compatible avec le maximum de machines de l'Etat et en l'occurrence, ce ne sera pas le cas.

L'administration travaille avec Windows, alors que les enseignants travaillent avec des logiciels libres, sans compter les problèmes de comptabilités qui ont déjà coûté une fortune.

L'UDC n'est pas opposée à ce projet de loi par principe mais parce qu'il gaspille, une fois de plus, l'argent des contribuables genevois.

Sans entrer dans les détails comptables, un certain nombre de contorsions, d'acrobaties comptables avec d'anciens crédits, etc., ceux-ci reconduits... Une chatte n'y retrouverait pas ses petits...

Pour toutes ces raisons, une minorité de la Commission des travaux vous demande de refuser ce projet de loi.

PL 11732-A 16/17

Date de dépôt : 12 janvier 2016

#### RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### Rapport de M. Florian Gander

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 27 novembre 2015 et le 15 décembre de la même année afin d'étudier le projet de loi 11732 pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF).

Bien conscient de l'obsolescence du système d'information, le groupe MCG estime qu'avant d'ouvrir un crédit d'étude il conviendrait de faire un réel état des lieux. En effet, dans l'exposé des motifs il est expliqué le besoin de permettre une bonne communication entre les différents services du DIP. Etant précisé qu'ils partent du secondaire I et II jusqu'aux études supérieures.

Ce dont il n'est pas fait mention, c'est que la DGSI gère un parc informatique dans un environnement administratif, soit un réseau spécifique pour la gestion administrative. Il regroupe les directeurs d'établissements ainsi que leurs secrétaires pour l'environnement primaire (ex : qui travaillent sous Windows 7).

Ce qui n'est pas explicité, c'est que le DIP possède son propre service informatique qui, soit dit en passant, constitue un doublon de la DGSI. Il s'agit du SEM logistique, service écoles et médias, qui gère un parc informatique dans un environnement éducatif comprenant les enseignants du primaire et du secondaire I.

Ces mêmes enseignants utilisent des logiciels dits « libres », Linux Ubuntu 14.04, pour l'environnement primaire et secondaire I.

Ce qui a pour effet de ne pas être compatible avec toutes les solutions proposées ou mises à l'étude, car plus de 4000 ordinateurs hors réseau administratif l'utilisent, d'où l'inquiétude légitime du groupe MCG qui se demande pourquoi ne pas commencer par avoir un système d'exploitation uniforme à l'Etat de Genève, qu'il soit administratif ou pédagogique, et qui permette de trouver une solution SIC efficiente sans avoir à l'adapter à

différentes architectures informatiques, tel un patchwork à vouloir faire du neuf en bricolant du vieux.

En conclusion, sur le fond, le groupe MCG n'est pas opposé à ce projet de loi, mais il est d'avis qu'il serait plus logique et judicieux de commencer par uniformiser l'ensemble du parc informatique du DIP en adoptant des systèmes d'exploitation identiques et compatibles avec ceux qui sont en fonction dans les autres services de l'Etat. Découlant de la même logique, il conviendrait de supprimer un doublon en intégrant le SEM dans la DGSI, ce qui permettrait une efficience administrative et des économies d'échelle.

Pour toutes ces raisons, le groupe MCG vous demande de refuser ce projet de loi.